



VIDE GRENIER - **DIMANCHE 5 octobre 2025**
organisé par l'Ambiance Brachoise de 8h00 à 17h00

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

A lire et à signer par l'exposant

1/ La manifestation dénommée VIDE-GRENIER est organisée par l'Ambiance Brachoise le Dimanche 5 octobre 2025 de 8h00 à 17h00, sur la place de l'église, la place Aliénor et les abords de l'école à BRACH.

L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier/brocante jusqu'à 17h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur.

L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h30

2/ Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels sous conditions.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée ou par mail la demande d'inscription dûment remplie.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

L'exposant non professionnel atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année et ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Mairie de Brach dès la fin de la manifestation.

3/ Le coût du stand est de 2,50€ le mètre linéaire. Tables et chaises ne sont pas fournies par l'organisateur. Le règlement de l'emplacement se fera sur place (Carte bancaire acceptée).

4/ Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

5/ Les exposants s'engagent à respecter la largeur des chemins balisés pour la circulation des visiteurs et ne sont pas autorisés à la modifier.

6/ Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus. Tout pollueur pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

7/ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Vu et pris connaissance, le

Signature de l'exposant

Organisateur : Association AMBIANCE BRACHOISE

Adresse : Mairie 33480 BRACH

INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

se déroulant à Brach le dimanche 5 octobre 2025 de 8h à 18h.

Je soussigné(e),

Particulier **Professionnel** **Si oui N°SIRET**

Nom : **Prénom :**

Né(e) le **à**

Adresse

Code Postal **Ville**

Téléphone **Email**

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le **par**

N° immatriculation du véhicule

Je souhaite réserver un emplacement pour une longueur de mètres

(Longueur minimum pour voiture + remorque ou fourgon = 6m)

En tant que particulier, déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- d'avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers

Fait à..... le..... Signature